

# Association Sportive EDUCAVERT Site d'AMBOISE

## UNSS 2024-2025

L'inscription à l'Association Sportive permet à votre enfant de pratiquer des activités sportives très diversifiées le mercredi après-midi, en loisir comme en compétition.

Si votre enfant désire s'inscrire à l'Association Sportive (AS) EDUCAVERT Site d' Amboise, affiliée à l'UNSS, vous devez fournir impérativement pour la rentrée les 2 documents listés ci-dessous. Ces derniers donnent l'autorisation à votre enfant de participer à n'importe quelles activités parmi toutes celles programmées les mercredis après-midi. Cette participation reste basée sur le volontariat.

- Une autorisation parentale dûment complétée (*jointe*).
- Un chèque de 20,00€, libellé à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée Viticole d'Amboise (*agrafé sur la présente feuille*)

ou alors une nouveauté pour les jeunes âgés de plus de 15 ans :

### **La Cagnotte sportive de YEP'S**

Ne faites pas de chèque et remplissez uniquement l'autorisation parentale en choisissant le mode de règlement « Cagnotte YEP'S »

A la rentrée, vous activerez votre compte YEP'S et vous aurez accès à cette cagnotte de 20 € qui vous permettra de payer votre licence à l'AS.)

---